



Qu'est-ce qu'un terrain viabilisé ?

On entend par terrain viabilisé un terrain desservi par une voie d'accès et déjà pré-équipé en divers réseaux : assainissement, eau potable, électricité, gaz, téléphone...

La viabilité d'un terrain est **une** des conditions permettant l'édification d'une construction.

Remarque : un terrain viabilisé ne donne pas automatiquement droit à l'obtention d'un permis de construire.

Pour être susceptible d'obtenir un permis de construire sur un terrain, celui-ci doit à la fois être viabilisé **et** constructible, c'est-à-dire situé dans un secteur désigné comme étant constructible par les règles d'urbanisme en vigueur (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, règlement national d'urbanisme...).